



Peine reconnu de 3 braquages

Par **cedivin**, le **11/05/2009** à **15:50**

bonjour, mon frère travaillant dans le midi pyrenees a été victime d'un braquage il y a quelque mois sur son lieu de travail a la fermeture (secteur commerce), l'acte a été faite avec une arme de poing, mon frère n'a pas reçu de coup, juste donné la caisse, le braqueur a été identifié quelque mois plus tard, et a avoué suite a une enquête qu'il avait braqué un hotel et un alimentaire discount,

l'auteur de ses 3 braquages été déjà en prison quand il a avoué les fait, il été déjà condamné pour d'autre petit délit,

Es que quelqu'un serait la peine encouru pour ses 3 braquages, ou me dire environ combien d'année devrait t'il rester ?

je vous remercie

Cordialement

Cédivin

Par **habibi33**, le **28/05/2009** à **21:28**

bonjour quelle peine a pris la personne qui a braquer votre frère. merci

Par **ardendu56**, le **31/05/2009** à **20:04**

cedivin, bonsoir

C'est la Cour d'Assise.

Le vol à main armé ou braquage est un crime avec circonstances aggravantes du deuxième niveau

L'article 311-8 du Code Pénal version en vigueur au 10 mai 2009,

Le vol est puni de 20 ans de réclusion criminelle et de 150 000€ d'amende lorsqu'il est commis soit avec usage ou menace d'une arme, soit par une personne porteuse d'une arme soumise à autorisation ou dont le port est prohibé.

Mais bien sûr, ces peines sont maximales. L'auteur des faits a un avocat qui fera ce qu'il peut pour le défendre, des circonstances atténuantes, son passé sera pris en compte...

Bon courage à vous.

Par **cedivin**, le **02/06/2009** à **08:37**

Merci ardendu56 , mais 20 et le maximum, ayant fais 3 braquages, cela pourrait il etre le minimum ?

cordialement

Cedivin

Par **ardendu56**, le **02/06/2009** à **19:30**

cedivin, bonsoir

"...mais 20 et le maximum, ayant fais 3 braquages, cela pourrait il etre le minimum ?"
Son avocat fera tout pour cela. Cela peut être 7/10/12/20 ans, personne ne peut le dire.

Bien à vous.